



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À la séance ordinaire, 4 avril 2022

Étaient présents :

La mairesse: Mme Estelle Muzzi

Les conseillers : Mme Marie-Claude Adam
M. Michel Dubuc
M. Carmyn Girard
Mme Carole Ste Marie
Mme Vicky Landry Bergeron
M. Simon Lejour

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Aussi présente, la greffière-trésorière, Mme Jocelyne Blanchet.

Avec pensée

RÉSOLUTION 2022-04-065

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Carole Ste Marie, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 avril 2022 en ajoutant au point 13. e) Vélo de montagne.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Question sur l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal**
 - a) Résolution : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022
5. **Comptes**
6. **Administration générale**
 - a) Résolution : adoption des États financiers 2021 ainsi que du rapport du vérificateur
 - b) Résolution : Création d'une prévision pour décontamination
 - c) Résolution : Officialiser le dépôt d'audit de conformité
 - d) Résolution : Adoption du dépôt du formulaire DGE-1038 et transmission au DGE
 - e) Résolution : Extension de 6 mois de délai de probation
 - f) Résolution : Achat du lot 5 463 599
 - g) Résolution : Création du CCU
 - h) Résolution : Formation du CCU

ordre du jour
4 avril 2022



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

7. **Règlementation**
 - a) AVIS DE MOTION : Règlement 191-1 Prévention de harcèlement
 - b) Résolution : Adoption du projet de règlement 191-1
 - c) AVIS DE MOTION : Règlement 196 Élimination des ordures
 - d) Résolution : Adoption du projet de règlement 196
 - e) AVIS DE MOTION : Règlement 197 code de conduite
 - f) Résolution : Adoption du projet de règlement 197
 - g) Résolution : rue Nault
 - h)
8. **Sécurité publique**
 - a) Résolution : Entente avec CAUCA
 - b) Résolution : FRR Délégation de compétence en matière de prévention incendie
 - c)
9. **Hygiène et COVID 19**
 - a) Résolution :
10. **Voirie**
 - a) Résolution : Jet de sable pour voirie
 - b) Résolution : Achat d'un distributeur de billes par gravité
 - c) Résolution : Achat de peinture et billes
 - d) Résolution : Intervention coin A-6
11. **Loisirs**
 - a) Résolution : Achat d'un frégidaire pour le 103, St-Claude
 - b) Résolution : Soirée des finissants
 - c) Résolution : Réservation d'arbres pour distribution
 - d) Résolution : Signature des contrats pour la St-Jean
 - e) Résolution : Participation aux activités de l'aréna de Napierville
 - f)
12. **Parc**
 - a) Résolution : Adoption des prix du camp de jour 2022
 - b) Résolution : Adoption de la démission de Mme Fournier
 - c) Résolution : Entériner l'achat de pièces pour le Bombardier
 - d) Résolution : Achat de recouvrement de plancher
 - e)
13. **Demande de don et d'appui**
 - a) Résolution : Commandite du feuillet paroissial
 - b) Résolution : - Autorisation pour le statinnement Caravanes
Résolution : - Dollards caravane
 - c) Résolution : Dons à la Croix Rouge canadienne
 - d)
14. **Informations**
 - a) Information :
15. **Correspondance**
 - a) Approvisionnement Canada
 - b) Premier Ministre du Canada – Ukraine
 - c) Don de l'Hôtel St-Bernard pour la St-Jean-Baptiste
 - d) Remerciement de Sourire sans fin



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

16. Discussion

Résolution : Comité du Parc

17. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2022-04-066

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022 en corrigeant la résolution 2022-03-061 pour : appuyer par Michel Dubuc.

RÉSOLUTION 2022-04-067

Comptes

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par Mme Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes du mois de mars 2022 de la liste en annexe A.

Du chèque 60660 au chèque 60722 inclusivement, le total est: 154 564.52 \$
Le fonds de roulement est de : 690 000.00 \$
Le montant disponible au fonds de roulement pour 2022 est de : 570 740.00 \$
Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

RÉSOLUTION 2022-04-068

Adoption des États financiers 2021 ainsi que du rapport du vérificateur

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soient adoptés le Rapport financier et le Rapport du vérificateur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle.

RÉSOLUTION 2022-04-069

Officialiser le dépôt d'audit de conformité

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec nous a transmis la version définitive du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission du rapport financier au Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

CONSIDÉRANT QUE la Commission a formulé des recommandations au terme des travaux d'audit;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière de la municipalité et le Conseil municipal ont pris connaissance de ces recommandations;

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité

adoption P.V.
7 mars 2022

paiement des
comptes mars
2022

Rapport financier
et
rapport du veri-
ficateur

dépôt audit de
conformité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

7. **Règlementation**
 - a) AVIS DE MOTION : Règlement 191-1 Prévention de harcèlement
 - b) Résolution : Adoption du projet de règlement 191-1
 - c) AVIS DE MOTION : Règlement 196 Élimination des ordures
 - d) Résolution : Adoption du projet de règlement 196
 - e) AVIS DE MOTION : Règlement 197 code de conduite
 - f) Résolution : Adoption du projet de règlement 197
 - g) Résolution : rue Nault
 - h)
8. **Sécurité publique**
 - a) Résolution : Entente avec CAUCA
 - b) Résolution : FRR Délégation de compétence en matière de prévention incendie
 - c)
9. **Hygiène et COVID 19**
 - a) Résolution :
10. **Voirie**
 - a) Résolution : Jet de sable pour voirie
 - b) Résolution : Achat d'un distributeur de billes par gravité
 - c) Résolution : Achat de peinture et billes
 - d) Résolution : Intervention coin A-6
11. **Loisirs**
 - a) Résolution : Achat d'un frégidaire pour le 103, St-Claude
 - b) Résolution : Soirée des finissants
 - c) Résolution : Réservation d'arbres pour distribution
 - d) Résolution : Signature des contrats pour la St-Jean
 - e) Résolution : Participation aux activités de l'aréna de Napierville
 - f)
12. **Parc**
 - a) Résolution : Adoption des prix du camp de jour 2022
 - b) Résolution : Adoption de la démission de Mme Fournier
 - c) Résolution : Entériner l'achat de pièces pour le Bombardier
 - d) Résolution : Achat de recouvrement de plancher
 - e)
13. **Demande de don et d'appui**
 - a) Résolution : Commandite du feuillet paroissial
 - b) Résolution : - Autorisation pour le stationnement Caravanes
Résolution : - Dollards caravane
 - c) Résolution : Dons à la Croix Rouge canadienne
 - d)
14. **Informations**
 - a) Information :
15. **Correspondance**
 - a) Approvisionnement Canada
 - b) Premier Ministre du Canada – Ukraine
 - c) Don de l'Hôtel St-Bernard pour la St-Jean-Baptiste
 - d) Remerciement de Sourire sans fin



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que :

- soit autorisé le paiement des frais juridiques pour l'acquisition de ce lot;
- soit autorisé la mairesse ainsi que la greffière-trésorière à signer le contrat d'achat de ce lot.

RÉSOLUTION 2022-04-073

Création du CCU

CONSIDÉRANT QU'

En vertu des articles 146 à 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil d'une municipalité peut adopter un règlement afin de constituer un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QU'

un CCU est un organisme mandaté par le conseil municipal pour donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QU'

un CCU doit être constitué afin de donner ses recommandations au conseil municipal pour qu'il puisse exercer son pouvoir décisionnel notamment à ce qui a trait aux dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE

le règlement municipal numéro 179, Règlement constituant un comité consultatif en urbanisme, à l'article 6, décrète que le CCU doit être formé de 7 membres au total dont 2 membres à titre d'élu et 5 membres à titre de résidant de la municipalité. De plus, le maire, le directeur général et l'inspecteur municipal sont d'office du Comité mais n'ont pas de droit de vote;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soient nommées les personnes suivantes à titre de résidents de la Municipalité :

M. Danny Slater, M. Robert Dagenais, M. Jean-Philippe Coupal, M. Doug L'oiseau, M. Léger Côté et
À titre d'élus : M. Simon Lejour et M. Carmyn Girard.

*Création d'un
comité consultatif
d'urbanisme
(CCU)*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2022-04-074

Formation pour le CCU

Considérant que La Municipalité a créé son nouveau CCU ;

Considérant que Plusieurs membres du CCU sont nouveaux;

Considérant qu' Un minimum de connaissances soit requis;

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité que la greffière-trésorière soit autorisée à demander à un urbaniste de venir donner une formation générale en urbanisme et particulièrement pour l'application du règlement des dérogations mineures.

AVIS DE MOTION :

Règlement 191-1 Prévention de harcèlement

La conseillère M^{me} Vicky Bergeron donne AVIS DE MOTION que sera présenté pour étude à la prochaine séance ou à une séance subséquente le règlement 191-1, règlement relatif à la politique de prévention de harcèlement, de violence ou d'incivilité physique, psychologique ou sexuel incluant la violence conjugal ou familiale.

RÉSOLUTION 2022-04-075

Adoption du projet de règlement 191-1

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit adopté le projet de règlement 191-1 relatif à la politique de prévention de harcèlement, de violence ou d'incivilité physique, psychologique ou sexuel incluant la violence conjugal ou familiale tel qu'à l'annexe B.

AVIS DE MOTION :

Règlement 196 Élimination des ordures

La conseillère M^{me} Marie-Claude Adam donne AVIS DE MOTION que sera présenté pour étude à la prochaine séance ou à une séance subséquente le règlement 196, règlement sur la cueillette, le transport et l'élimination des ordures et matières résiduelles non gérées par la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle.

Résolution : 2022-04-076

Adoption du projet de règlement 196

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit adopté le projet de règlement 196, règlement sur la cueillette, le transport et l'élimination des ordures et matières résiduelles non gérées par la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle tel qu'à l'annexe C.

AVIS DE MOTION :

Règlement 197 code de conduite

La conseillère M^{me} Carole Ste Marie donne AVIS DE MOTION que sera présenté pour étude à la prochaine séance ou à une séance subséquente le règlement 197, règlement relatif au code de conduite de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle.

Formation pour
le Comité
Consultatif
d'Urbanisme
(CCU)

projet de
règlement 191-1

règlement 196,
élimination des
ordures

adoption projet
règlement 196

règlement 197,
code de
conduite



No de résolution
ou annotation

*adoption projet
réglement 197*

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2022-04-077

Adoption du projet de règlement 197

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit adopté le projet de règlement 197, règlement relatif au code de conduite de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle tel qu'à l'annexe D

RÉSOLUTION 2022-04-078

rue Nault

CONSIDÉRANT QUE

les recherches concernant la rue Nault ont établi que la rue Nault, sur une largeur de 12 pieds, entre la montée Richard et le chemin Noël, appartient à la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle;

CONSIDÉRANT QUE

la majorité des propriétaires actuels et anciens, de part et d'autre de la rue Nault, ont cédé du terrain, sur une profondeur de 14 pieds, pour l'établissement de la rue sur une largeur de 40 pieds;

CONSIDÉRANT QUE

deux propriétaires à l'extrémité Est, n'ont pas donné de terrain et que de ce fait, à cet endroit, la rue Nault n'a que 12 pieds de large;

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil municipal estiment que tous les propriétaires sont concernés par la situation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que les citoyens de la rue Nault soient consultés sous forme d'un questionnaire anonyme.

RÉSOLUTION 2022-04-079

Entente avec CAUCA

CONSIDÉRANT QUE

le Service des Incendies de la Municipalité utilise l'application SURVI-Mobile offerte par CAUCA;

CONSIDÉRANT QUE

CAUCA offre l'application de SURVI-Mobile aux différentes villes et municipalités;

CONSIDÉRANT QUE

le Service incendie s'est dotée d'un équipement en caserne qui permet d'afficher la liste des disponibilités, les cartes d'appel et autres services de SURVI-Mobile;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que

- Le conseil désire renouveler le contrat de services pour une période de 3 ans avec SURVI-Mobile et

*consultation
citoyens rue
Nault*

*Contrat de service
avec CAUCA*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- Soit autorisée la Greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, le contrat de services.

RÉSOLUTION 2022-04-080

FRR Délégation de compétence en matière de prévention incendie

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE Les municipalités de Sainte-Clotilde, Saint-Bernard-de-Lacolle, Hemmingford Village, Hemmingford Canton et Saint-Patrice-de-Sherrington désirent présenter un projet d'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de prévention incendie dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Bernard-de-Lacolle s'engage à participer au projet d'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de prévention incendie et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC des Jardins-de-Napierville organisme responsable du projet.

RÉSOLUTION 2022-04-81

Jet de sable pour voirie

CONSIDÉRANT QUE l'équipement de la voirie, tel que grappe, ailes de charrues, pelle du tracteur et autres, a besoin d'être repeint;

CONSIDÉRANT QUE le personnel de la voirie est disponible pour faire les travaux de peinture;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas l'équipement pour faire du nettoyage de la rouille au jet de sable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que La Municipalité autorise les travaux de nettoyage au jet de sable par l'entreprise Guérin Jet de sable au taux horaire de 300\$ de l'heure plus 60.00\$ pour le déplacement.

RÉSOLUTION 2022-04-082

Achat d'un distributeur de billes par gravité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'acquisition d'un équipement pour le marquage des rues l'an dernier;

Délégation de
compétence en
matière de
prévention
incendie (FRR)

Nettoyage au
jet de sable,
voirie



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

CONSIDÉRANT QUE l'équipement n'était pas complet et qu'il manque un distributeur de billes;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Stinson a fait une soumission pour un montant de 1508.00\$ plus taxes.

*achat distributeur
de billes par
gratité*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que La Municipalité autorise l'achat du distributeur au prix soumis à l'estimée du 31 mars 2022.

RÉSOLUTION 2022-04-083

Achat de peinture et billes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait des demandes de prix pour la fourniture de peinture pour le marquage des rues;

CONSIDÉRANT QUE les autres entreprises ne peuvent garantir que leur peinture puisse être utilisée avec l'équipement que nous avons;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Stinson a fait une soumission pour un montant de 5 207.10\$ pour la peinture blanche, la jaune et les microbilles, incluant la livraison.

CONSIDÉRANT QUE le prix de la peinture au gallon est le plus bas des trois fournisseurs.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que la Municipalité autorise l'achat de la peinture auprès de Stinson au prix soumis à l'estimée du 1^{er} avril 2022.

*achat de peinture
et billes*

RÉSOLUTION 2022-04-084

Achat d'un frigidaire pour le 103, St-Claude

CONSIDÉRANT QUE la salle du bureau de poste met à la disposition des locataires un espace cuisine incluant un réfrigérateur, poêle et armoires;

CONSIDÉRANT QUE le réfrigérateur a été enlevé;

CONSIDÉRANT QUE le concierge a demandé des prix pour le même réfrigérateur à 6 fournisseurs d'électroménagers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que la Municipalité achète un réfrigérateur de marque Amana de 18 pi3, blanc chez Ameublement Tétréault inc. au prix de 1091.11\$ incluant taxes et livraison tel que soumis le 31 mars 2022.

*achat d'un
réfrigérateur au
103, St-Claude*



No de résolution
ou annotation

soirée des
finissants

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2022-04-085

Soirée des finissants

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soient autorisées les dépenses, par la responsable du dossier, madame Vicky Landry Bergeron, pour la soirée des finissants et que celle-ci ait lieu le 17 juin 2022.

RÉSOLUTION 2022-04-086

Réservation d'arbres pour distribution

Considérant que les Clubs 4-H du Québec inc. proposent la distribution de plants d'arbres dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts gratuitement, Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit autorisé la réservation d'arbres pour en faire la distribution à nos citoyens.

réservation
d'arbres pour
distribution

RÉSOLUTION 2022-04-087

Signature des contrats pour la St-Jean

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité que soit autorisée la Greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité les contrats et ententes avec les différents intervenants qui participeront à fête de la Saint-Jean-Baptiste qui se tiendra le 24 juin 2022 au parc régional de St-Bernard.

Contrats fête
de la Saint-
Jean-Baptiste

RÉSOLUTION 2022-04-088

Participation aux activités de l'aréna de Napierville

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit avisée la municipalité de Napierville que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle n'entend pas participer aux frais de l'aréna pour les activités organisées jusqu'en avril 2023.

aréna de
Napierville

RÉSOLUTION 2022-04-089

Adoption des prix du camp de jour 2022

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soient autorisés les coûts de camp de jour pour l'été 2022 tel que décrit à l'annexe E.

tarif camp de
jour 2022

RÉSOLUTION 2022-04-090

Entériner l'achat de pièces pour le Bombardier

Considérant que le Bombardier du parc était brisé et que nos employés en ont fait la réparation, Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit entériné l'achat de pièces pour le Bombardier ainsi que les pneus pour un montant total 2 346.86\$.

achat de pièces
pour Bombardier

RÉSOLUTION 2022-04-091

Achat de recouvrement de plancher

CONSIDÉRANT QUE la Greffière-trésorière a fait une demande de prix à trois fournisseurs pour la finition du plancher de la guérite;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

CONSIDÉRANT QUE le choix de matériaux est de la latte de vinyle en planche de 6" X 48" imitation de bois;

CONSIDÉRANT QUE le plancher a besoin d'une préparation et de l'application de colle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que la Municipalité octroi le mandat de l'installation et de fourniture des matériaux à Les recouvrements de sols André Lavallée pour un montant total de 1 158.95\$ incluant les taxes.

RÉSOLUTION 2022-04-092

Vélo de montagne

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soient autorisés les initiateurs bénévoles du projet de Vélo de montagne à procéder aux travaux nécessaires des pistes en conformité avec les recommandations émises au rapport de l'étude faite par Terre à Bois concernant l'impact de l'implantation de cette activité.

Que ces travaux seront faits en vue de recommencer ces activités le plus rapidement possibles sous réserve d'une hausse de la tarification de l'assureur de la Municipalité.

RÉSOLUTION 2022-04-093

Commandite du feuillet paroissial

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit autorisé le don à la Fabrique St-Bernard pour la commandite du feuillet paroissial au montant de 240\$ pour un encart de 1/2 X 6 pouces.

RÉSOLUTION 2022-04-094

Autorisation pour le stationnement Coop de la Caravane

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit autorisée la Coop de la caravane à s'installer dans le stationnement de la salle Jules-Romme et que leur fournir les installations électriques pour le camion. Qu'elle soit également autorisée à se rendre au parc régional entre le 27 juin et le 26 aout 2022.

RÉSOLUTION 2022-04-095

Dollars caravane

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que la Municipalité désire se procurer des dollars caravane pour une valeur totale de 100.\$

RÉSOLUTION 2022-04-096

Don à la Croix-Rouge canadienne

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit autorisé le don à la Croix Rouge pour un montant de 250.\$.

recouvrement
plancher de la
guérite, pare

vélo de
montagne

don à la
Fabrique
st-Bernard

stationnement
Coop de la
Caravane

dollars
caravane

don à la Croix
Rouge



No de résolution
ou annotation

*dissolution du
comité du parc*

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2022-04-097
Comité du Parc

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit dissout le comité du parc et des loisirs, considérant que ce dernier comité n'a pas siégé depuis des années.

RÉSOLUTION 2022-04-098
Comités consultatifs

Il est proposé par Michel Dubuc que soient créés les comités consultatifs suivants :

- Communications;
- Environnement;
- Sécurité civile;
- Parc et loisirs;
- Culture et événements

*comités
consultatifs*

M^{me} Marie-Claude Adam : pour
M. Carmyn Girard : pour
Mme Vicky Bergeron Landry : contre
M. Simon Lejour : contre
Mme Carole Ste Marie : contre
La mairesse se prononce : contre

La décision est réputée négative.

Il est proposé par Mme Marie-Claude Adam, appuyé par Mme Carole Ste Marie que soit levée la séance ordinaire du 4 avril 2022 à 22 heures.


M^{me} Estelle Muzzi
Mairesse


Mme Jocelyne Blanchet
Greffière-trésorière